ABCD HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 200 000 euros
Siège social : 21, rue Alfred Kastler
BAT TY-DU
56000 VANNES

N° 422 196 642 RCS VANNES

* * *

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
18 DU SEPTEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq,
Le 18 septembre
A 10 heures,

Les associés de la Société ABCD HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur ce qui suit,

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chacun des membres entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Christophe DAVID, possédant	1 585 parts
- Madame Béatrice DAVID, possédant	5 parts
Total des parts représentées :	**1 590 parts**

Soit la totalité des parts composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe DAVID, gérant.

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre toutes décisions extraordinaires, à la majorité requise.

L'ordre du jour fixé par la Gérance est le suivant :

- Nomination de la société ACN AUDIT en qualité de commissaire aux comptes
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- La feuille de Présence,
- Le rapport de Gérance,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux vois les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, de nommer en qualité de commissaire aux comptes, la société A.C.N AUDIT, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 8, Avenue Frédéric Mistral – 13008 MARSEILLE et immatriculée 395 170 095 au RCS de MARSEILLE, à compter de l'ouverture de l'exercice du 1er avril 2025 et pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2031.

La société A.C.N AUDIT a fait savoir d'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait, ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à ce jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les associés, après lecture.

Béatrice DAVID

Signé par BEATRICE DAVID
Le 18 sept. 2025

Signed with Universign doc_ywgl tx_wgAYMe3E3175

Christophe DAVID

Signé par CHRISTOPHE DAVID
Le 18 sept. 2025

Signed with Universign doc_ywgl tx_wgAYMe3E3175